

# Étiquette d'électricité 2024

Cette Étiquette de courant donne un aperçu de l'origine de l'électricité que Scholt Energy a fournie en 2024 en Belgique. Vous pouvez y voir comment notre fourniture totale est répartie entre les sources d'énergie conventionnelles et renouvelables. L'étiquette est établie conformément aux directives de la VREG (Flandre), de la CWaPE (Wallonie) et de BRUGEL (Bruxelles).

- Souscrivez-vous à l'option GarantieVert ou GarantieSoleil ? Consultez alors la colonne correspondante dans le tableau « Sources d'énergie renouvelable » pour connaître l'origine de votre électricité.
- Vous ne souscrivez pas d'électricité verte ? Vous trouverez alors les informations pertinentes dans le tableau « Sources d'énergie conventionnelle ».

Les sources d'énergie conventionnelle comprennent les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire. Scholt Energy rend la consommation d'électricité de ses clients plus verte grâce à des Garanties d'Origine provenant de l'énergie éolienne et solaire.

Ces certificats sont contrôlés par les autorités de régulation et constituent la preuve que l'énergie a été produite de manière durable.

Dans cette Étiquette d'électricité, vous trouverez également l'impact environnemental des différentes méthodes de production d'électricité. Cet impact est exprimé en émissions de CO2 et en quantité de déchets radioactifs générés lors de la production d'électricité.

Attention : cette Étiquette d'électricité est exclusivement basée sur l'électricité que Scholt Energy a effectivement fournie à ses clients. L'électricité verte provenant de nos producteurs qui n'a pas été directement livrée aux clients n'est donc pas incluse dans ce récapitulatif.

Pour plus d'informations sur l'Étiquette d'électricité 2024, n'hésitez pas à nous contacter.

## Courant total

Sources d'énergie	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Énergie renouvelable	14,62%	14,15%	14,11%	<b>14,60%</b>
Cogénération de qualité	0,00%	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>
Combustibles fossiles	29,03%	29,19%	29,20%	<b>29,00%</b>
Énergie nucléaire	56,35%	56,67%	56,69%	<b>56,40%</b>
Sources inconnues	0,00%	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Conséquences sur l'environnement\*: Émissions de CO<sub>2</sub>: 137,38 Déchets nucléaires (g/kWh): 0,0015

## Sources d'énergie conventionnelles

Sources d'énergie	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Combustibles fossiles	34,00%	34,00%	34,00%	<b>34,00%</b>
Énergie nucléaire	66,00%	66,00%	66,00%	<b>66,00%</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Conséquences sur l'environnement\*: Émissions de CO<sub>2</sub>: 160,77 Déchets nucléaires (g/kWh): 0,0018

## Sources d'énergie renouvelables

GarantieVert	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Éolienne (Europe)	98,20%	100,00%	100,00%	<b>98,40%</b>
Solaire (Europe)	1,80%	0,00%	0,00%	<b>1,60%</b>
<b>Totaal</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

GarantieSoleil	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Solaire (Belgique)	100,00%	100,00%	100,00%	<b>100,00%</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Conséquences sur l'environnement\*: Émissions de CO<sub>2</sub>: 000,00 Déchets nucléaires (g/kWh): 0,0000

\*Conséquences sur l'environnement: La production d'électricité a des conséquences sur l'environnement. Nous indiquons la quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> par kWh et la quantité de déchets nucléaires produits par kWh. La biomasse est considérée comme neutre en CO<sub>2</sub> car le CO<sub>2</sub> libéré lors de l'incinération a été absorbé de l'atmosphère peu avant. Les conséquences environnementales sont basées sur le "mélange résiduel" pour 2023 tel que déterminé par la société européenne 'Association of Issuing Bodies'.

